

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 23 février 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

M. LIEH N et M. J. L. KLIPFEL (excusés) qui étaient représentés respectivement par
Mme ALIBERTI et Mme WINCKEL.

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. ATZENHOFFER, HERRLE, LOBSTEIN,
SIBLER, (excusés) ;

MM. KELLER, E. HELMER, WITTMER, Mme GESANG, M. Cl. KLIPFEL.

DEL. N° 012/2004

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2003 « SERVICE
D'ASSAINISSEMENT »**

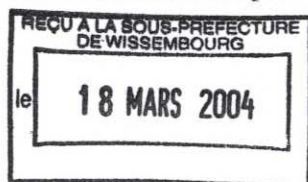
Le Président ayant quitté la salle, Madame Weiss, Vice-Présidente, -désignée par le conseil communautaire-
présente le compte administratif « service d'assainissement » de l'exercice 2003 qui comprend :

- en section d'investissement		
dépenses	1 039 147,88 €	
recettes	1 097 707,86 €	
excédent d'investissement		58 559,98 €
- en section d'exploitation		
dépenses	739 701,64 €	
recettes	1 012 132,78 €	
excédent d'exploitation		272 431,14 €

et demande à l'assemblée de se prononcer.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte
administratif « service d'assainissement » 2003.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 02 mars 2004
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "M. Weiss".